



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2012

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Membres présents à la séance : 11
Absents excusés représentés : 2
Absents excusés : 2
Président de séance : Marie-Thérèse Mayoud, Maire
Secrétaire de séance : N. Leseigneur

La séance est ouverte à 18 h 00. Le compte rendu de la séance précédente 13 avril 2012 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

Administration générale :

Élections législatives 10 et 17 juin 2012 : tableau des permanences. Le conseil établit les permanences pour les prochaines élections.

Personnel :

M. Jean-Marc Cutivel est toujours en arrêt maladie.

Finances :

Délibération : « Choix de l'entreprise réfection lavoir ». Mme le Maire informe que l'entreprise ADCAVL a été choisie. Les travaux sont répartis en 3 lots (Démolition pour un montant de 19782,25 € TTC, Voirie/Réseaux secs pour un montant de 3109,60 € TTC et Charpente pour un montant de 10634,57 € TTC). Le montant des travaux restant à la charge de la commune (27 %) s'élève de 8 à 9000 euros.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération « Choix de l'entreprise : toiture école primaire ». L'entreprise VR Construction Bois (la moins disante) a été choisie. Les travaux sont répartis en 2 lots (Désamiantage d'un montant de 5575,75 € TTC et le lot principal Charpente/toiture d'un montant de 117890,97 € TTC).

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération « Subventions aux associations » :

Chaque subvention fait l'objet d'un vote, soit pour les associations suivantes :

- Amicale Laïque pour un montant de 10000 €
- Coopérative scolaire pour un montant de 2170 €
- Bibliothèque pour un montant de 1850 €
- Vieillir au Village pour un montant de 1000 €
- Comité des fêtes pour un montant de 1000 €
- Lo Cocorin pour un montant de 200 €
- TISM pour un montant de 200 €
- Été de la Saint Martin pour un montant de 200 €
- Les pompiers pour un montant de 200 €
- 123 soleil pour un montant de 100 €
- Archive et Patrimoine pour un montant de 150 €
- Le Syndicat d'Initiative pour un montant de 2125 €

Mise aux voix, ces délibérations sont adoptées à l'unanimité : Montant total : 19195 €

Urbanisme – Travaux – Voiries :

Délibération « Dénomination voirie »

Mme le Maire présente la liste des nouvelles appellations à Puy Saint Martin.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS :

Mme Maurin informe le conseil de l'action entreprise pour les adolescents de 15 à 17 ans. Une réunion aura lieu au mois de juillet. Mme Maurin expose quelques situations préoccupantes. Le prochain CCAS aura lieu le 31 mai à 18h. Une permanence sera mise en place à partir de septembre un mercredi par mois de 10h30 à 12h30.

Assainissement :

CR de la visite de la Station d'épuration du 27/03/2012. Mme le Maire lit au conseil le compte-rendu. M Lamande propose d'injecter un activateur à base d'algues afin de réactiver le traitement des boues. Le montant estimé serait de 400 € par an et limiterait l'épandage des boues dans les parcelles agricoles.

Délibération « P.A.C. » (participation à l'assainissement collectif) : cette « participation » remplacera la PRE (participation pour le raccordement à l'égout) à compter du 1^{er} juillet 2012. Mme le Maire propose que l'on transpose les mêmes montants d'une participation à l'autre, soit 2 200 € pour une construction neuve et 1 100 € dans le cas d'une extension ou réhabilitation de bâtiment ancien. Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Travaux sur la commune :

Marché Public « Aménagement/sécurisation voirie ». Le dépôt des enveloppes sera clos le 4 juin. La commission d'appel d'offres se réunira après cette date (date retenue mardi 5 juin 14 h)

Rénovation du lavoir : un point sur les travaux – inauguration le 15/09/2012 à 10h30

M Constantini présente le résultat des travaux. Il demande à ce que suite à cette rénovation un nettoyage systématique du bassin soit effectué. La fréquence reste à définir.

Questions diverses :

DIA. Déclaration d'Intention d'aliéner : Mme le Maire présente au conseil la possibilité d'exercer un droit de préemption pour les parcelles AD 52- AD 106 ; le délai pour le faire est de 2 mois ; une évaluation au service des Domaines a été demandé et selon le résultat, le conseil sera ou non convoqué pour délibérer.

Le rendez vous proposé par la CCVD avec M. Serret Président et le conseil municipal a été annulé ...et renvoyé aux calendes grecques !

Le conseil décide d'acheter un vidéo projecteur à disposition des associations (budget estimé entre 300 et 400 euros) ainsi qu'un PC portable (netbook) à disposition du conseil uniquement (budget estimé entre 200 et 300 euros).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00. Prochain conseil le vendredi 6 juillet à 18 h 00.
